ANNEXE 14.6

MODÈLE DE LETTRE DE CRÉDIT IRRÉVOCABLE

(PAPIER À EN-TÊTE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE ÉMETTRICE)

Ministre des Transports du Québec
a/s Le Directeur
Direction des parcs routiers
700, boulevard René-Lévesque Est
22e étage
Québec (Québec) G1R 5H1

Objet : Lettre de crédit irrévocable numéro <*>

Madame,
Monsieur,

À la demande et pour le compte de Société en Commandite Aires de Service Québec (le « *Donneur d'ordre* »), [NOM DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE ÉMETTRICE] (l'« *Émetteur* », « *nous* » ou « *notre* ») émet en faveur du ministre des Transports du Québec (le « *Bénéficiaire* », « *vous* », « *votre* » ou « *vos* ») la présente lettre de crédit irrévocable au montant maximal de cinq cent mille dollars canadiens (500 000 $CAD).

L'Émetteur paiera tout montant dû aux termes de cette lettre de crédit irrévocable sur présentation, à ses bureaux situés à [ADRESSE À QUÉBEC OU À MONTRÉAL], avant la date d'échéance indiquée ci-après, des documents suivants :

1- une demande écrite de paiement faisant référence à cette lettre de crédit irrévocable et signée par vous, un des sous-ministres du ministère des Transports du Québec, le directeur des parcs routiers au ministère des Transports du Québec ou toute autre personne paraissant autorisée par l'un des titulaires de fonctions susdits;

   i) une attestation d'une des personnes mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus confirmant l'existence d'un défaut (autre qu'un défaut du Bénéficiaire) aux termes de l'Entente de partenariat conclue, en date conventionnelle du 30 septembre 2008 entre le ministre des Transports du Québec et Société en Commandite Aires de Service

Québec, ainsi que cette entente pourra être modifiée de temps à autre;

ii) cette lettre de crédit irrévocable.

Des tirages partiels sur cette lettre de crédit irrévocable sont permis jusqu'à concurrence de son montant maximal indiqué plus haut. En pareilles circonstances, nous indiquerons sur cette lettre de crédit irrévocable le montant de tout tirage partiel et vous remettrons ou retournerons cette lettre de crédit irrévocable comportant cette annotation.

Nous honorerons toute demande de paiement effectuée conformément à ce qui précède sans nous enquérir de votre droit de le faire, et ce, malgré tout différend ou dispute entre le Donneur d'ordre et vous.

Vous pouvez céder le produit de tout tirage sur cette lettre de crédit irrévocable en faveur de tout cessionnaire, sur présentation, à nos bureaux dont l'adresse apparaît ci-dessus, d'un formulaire de cession substantiellement conforme au projet joint à cette lettre de crédit irrévocable comme Appendice A. En pareilles circonstances, nous effectuerons le paiement à ce cessionnaire. Les honoraires, frais et coûts afférents à telle cession sont la responsabilité exclusive du Bénéficiaire.

Les droits et obligations vous découlant de cette lettre de crédit irrévocable peuvent être transférés, en totalité seulement, à tout autre bénéficiaire sur présentation, à nos bureaux dont l'adresse apparaît ci-dessus, de cette lettre de crédit irrévocable pour annulation et d'une demande écrite de transfert signée par l'une des personnes mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus. Sur réception de ces documents, nous émettrons en faveur du cessionnaire une nouvelle lettre de crédit irrévocable identique à la présente, sauf quant à l'identité du bénéficiaire, à la date d'émission, au numéro de référence et, le cas échéant, au montant pour prendre en compte le montant de tout tirage partiel antérieur.

Sous réserve de ce qui suit, cette lettre de crédit irrévocable vient à échéance à 17h00, heure de Québec, le 29 septembre 2009 ou, si cette date est un samedi, un dimanche ou un autre jour où les banques ne sont pas ouvertes pour affaire au Québec, à 17h00 le premier jour suivant qui n'est pas un tel jour (la « *Date d'échéance initiale* »).

Il est une condition de cette lettre de crédit irrévocable qu'elle soit réputée prorogée ou renouvelée automatiquement, sans modification, pour toute période additionnelle d'un (1) an à compter de la Date d'échéance initiale ou à compter de toute date ultérieure de prorogation ou de renouvellement (une « *Date d'échéance prorogée* »), et ce, pour faire en sorte que cette lettre de crédit irrévocable demeure en vigueur jusqu'à 17h00 le 29 septembre 2039 ou, si cette date est un samedi, un dimanche ou un autre jour où les banques ne sont pas ouvertes pour affaire au Québec, à 17h00 le premier jour suivant

qui n’est pas un tel jour. Vous pouvez tenir pour acquis que cette lettre de crédit irrévocable est ainsi prorogée ou renouvelée, à moins que vous ne receviez un avis de notre part, au moins trente (30) jours avant la Date d’échéance initiale ou, selon le cas, le Date d’échéance prorogée, confirmant que nous ne prolongerons pas ou ne renouvellerons pas cette lettre de crédit à la Date d’échéance initiale ou, selon le cas, à la Date d’échéance prorogée. En pareilles circonstances, vous pouvez tirer sur cette lettre de crédit irrévocable sur présentation, à nos bureaux dont l’adresse apparaît ci-dessus, avant la Date d’échéance initiale ou, selon le cas, avant la Date d’échéance prorogée, de cette lettre de crédit irrévocable et d’une demande de paiement signée par l’une des personnes mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus.

Cette lettre de crédit irrévocable peut être annulée sur présentation, à nos bureaux dont l’adresse apparaît ci-dessus, de cette lettre de crédit irrévocable accompagnée d’une demande d’annulation signée par l’une des personnes mentionnées au paragraphe 1 ci-dessus ou, selon le cas, un représentant autorisé du cessionnaire.

Les honoraires, frais et coûts pour l’émission et le maintien en vigueur de cette lettre de crédit irrévocable sont la responsabilité exclusive du Donneur d’ordre.

Tout avis ou communication à l’égard de cette lettre de crédit irrévocable doit être adressé ou effectué à [NOM, ADRESSE ET SERVICE DE L’ÉMETTEUR] et mentionner le numéro de référence de cette lettre de crédit irrévocable.

Cette lettre de crédit irrévocable est assujettie aux Règles et Usances Uniformes relatives aux Crédits documentaires, Révision 2007, Publication ICC no 600, de la Chambre de commerce internationale (RUU 600). Dans la mesure où certaines dispositions de cette lettre de crédit irrévocable peuvent ne pas être assujetties à ces Règles et Usances, ces dispositions sont régies par les lois du Québec et les lois fédérales du Canada applicables au Québec et interprétées conformément à ces lois, les tribunaux compétents relevant de la Cour supérieure du Québec, siégeant dans le district judiciaire de Québec.

APPENDICE A

FORMULAIRE DE CESSION

Le <*> [DATE]

<*> [NOM ET ADRESSE DE L'ÉMETTEUR]

Objet : Lettre de crédit irrévocable numéro <*>

Mesdames,
Messieurs,

En notre qualité de bénéficiaire de la lettre de crédit irrévocable émise par vous et portant le numéro de référence <*> (la « *Lettre de crédit* »), nous vous autorisons et vous donnons instructions de verser le produit de tout tirage aux termes de la Lettre de crédit à <*> [NOM DU CESSIONNAIRE] dont l'adresse est la suivante :

[ADRESSE DU CESSIONNAIRE]

(le « *Cessionnaire* ») et de nous verser le solde de tel tirage, s'il en est.

Ce formulaire et votre acceptation ci-dessus ne constituent pas un transfert de la Lettre de crédit, ne confèrent au Cessionnaire aucun droit ou intérêt découlant de la Lettre de crédit et n'ont aucune conséquence quant à votre droit ou le nôtre de consentir à toute modification, annulation ou remplacement de la Lettre de crédit.

Nous déclarons ne pas avoir cédé à un tiers, antérieurement à la date des présentes, quelque droit de recevoir le produit de tout tirage, en totalité ou en partie, nous nous engageons à ne pas consentir telle cession à l'avenir et ne permettrons pas que tel produit soit versé à un tiers à l'avenir.

Nous vous demandons de confirmer au Cessionnaire votre accord à cette cession et, en contrepartie, nous convenons que les présentes constituent un engagement irrévocable de notre part.

Nous joignons aux présentes la Lettre de crédit (y compris ses modifications, le cas échéant) et vous demandons d'y indiquer la cession et la directive de paiement visés ci-dessus.

Bien à vous,

[NOM DU BÉNÉFICIAIRE]

par :

Représentant autorisé

Nous confirmons notre accord à cette cession et directive de paiement.

Le [DATE]

[NOM DE L'ÉMETTEUR]

par :

Représentant autorisé